

## 1. Rechercher une référence de Doctrine

Chemin 1 pour rechercher la référence de doctrine RTD civ.1998. obs J. Hauser

- RTD civ est l'abréviation de Revue trimestrielle de droit civil.
- Pour vous y retrouver dans les abréviations des revues, vous pouvez utiliser ce répertoire établi par l'université de Toulouse Capitole en cliquant sur ce [lien](#).
- Allez sur la page d'accueil de Dalloz en passant par le site de la bibliothèque universitaire.
- Allez dans la catégorie « approfondir ».
- Cliquez sur « revues »
- Cliquez sur « RTD civ. »
- Dans la marge à gauche, faites défiler vers le bas et recherchez l'année 1998.
- Cliquez sur « 1998 »
- Cliquez sur le n°1
- Trouvez la page 87 dans ce numéro et vous aurez trouvé votre article.
- Votre article se trouve au centre de la page.

Chemin 2 pour rechercher la référence de doctrine RTD civ.1998. obs J. Hauser

- RTD civ est l'abréviation de Revue trimestrielle de droit civil.
- Pour vous y retrouver dans les abréviations des revues, vous pouvez utiliser ce répertoire établi par l'université de Toulouse Capitole et cliquant sur ce [lien](#).
- Allez sur la page d'accueil de Dalloz en passant par le site de la bibliothèque universitaire.
- Cliquez sur l'icône avec une loupe à droite de la barre de recherche
- Dans l'onglet « critères de recherche avancée » en bas de la page, sélectionnez « revues dalloz ».
- Entrez le nom de l'auteur. Dans notre exemple c'est Hauser
- Sélectionnez le nom de la revue. Dans notre exemple c'est RTD Civ.
- Entrez l'année. Dans notre exemple c'est 1998.
- Entrez la page. Dans notre exemple c'est 87 ;
- Cliquez sur rechercher.
- Vous obtenez votre article de revue. Cliquez dessus pour le consulter.
- Votre article est au centre de la page.
- Dans la marge à gauche retrouvez le sommaire du numéro dans lequel se trouve votre article ainsi que tous les autres numéros de cette revue.
- Sur la droite, vous pouvez cliquer sur des liens. Ils vous mèneront vers les articles qui citent l'article que vous êtes en train de consulter.

Recherchez de la doctrine par mots clés

- Allez sur la page d'accueil de Dalloz en passant par le site de la bibliothèque universitaire.
- Entrez vos mots clés dans la barre de recherche
- Dans la marge à gauche, sélectionnez le filtre « revue ».
- Dans la marge à gauche, vous pouvez sélectionner une période dans le filtre « date ». Cela vous permettra d'affiner votre recherche.
- Cliquez sur l'article qui vous plaît et consultez-le.

## 2. Rechercher une référence de jurisprudence

Rechercher une référence de jurisprudence avec le numéro de pourvoi.

- Allez sur la page d'accueil de Dalloz en passant par le site de la bibliothèque universitaire.
- Sélectionnez l'onglet jurisprudence sur la page d'accueil. Il se trouve au-dessus de la barre de recherche.
- Vous êtes sur la page jurisprudence de Dalloz.
- Entrez le numéro de pourvoi dans la barre de recherche,
- Cliquez sur votre jurisprudence.
- Au centre de la page, vous retrouvez le texte de jurisprudence. Vous pouvez utiliser le sommaire pour le parcourir.
- Dans la marge à gauche, vous pouvez retrouver les décisions de justice similaire. Vous pourrez les comparer avec la jurisprudence que vous êtes en train de consulter.

Rechercher de la jurisprudence par mots clés.

- Allez sur la page d'accueil de Dalloz en passant par le site de la bibliothèque universitaire.
- Sélectionnez l'onglet jurisprudence sur la page d'accueil. Il se trouve au-dessus de la barre de recherche.
- Vous êtes sur la page jurisprudence de Dalloz.
- Entrez vos mots clés dans la barre de recherche.
- Dans la marge à gauche, vous pouvez utiliser le filtre « date ». Cela vous permettra de choisir une période pour affiner votre recherche.
- Dans la marge à gauche, vous pouvez utiliser le filtre « juridiction ». Cela vous permettra de choisir un tribunal ou une cour spécifique pour affiner votre recherche.
- Cliquez sur la jurisprudence qui vous intéresse.
- Au centre de la page, vous retrouvez le texte de jurisprudence. Vous pouvez utiliser le sommaire pour le parcourir.
- Dans la marge à gauche, vous pouvez retrouver les décisions de justice similaire. Vous pourrez les comparer avec la jurisprudence que vous êtes en train de consulter.

N'hésitez pas à passer à la bibliothèque ou à prendre contact avec nous si vous avez des questions !